

Pesticides des villes et pesticides des champs : une double problématique en Île-de-France

La dernière campagne « Pesticides » d’Airparif s’est achevée au mois d’août 2014 après un an de mesure. Deux sites de prélèvements situés en ville et à la campagne ont permis de dresser un vaste panorama des concentrations de pesticides dans la région Île-de-France. Cette nouvelle étude offre un regard actualisé sur les teneurs et la nature des pesticides dans l’air francilien et permet des comparaisons sur la période printanière avec celle menée en 2006. Si les niveaux les plus importants sont relevés en zone rurale, le cœur de l’agglomération parisienne reste également concerné par la présence de nombreux composés.

Des pesticides en ville comme à la campagne

171 composés ont été recherchés pour cette étude, dont 48 ont été détectés. Les herbicides et les fongicides sont les produits les plus fréquemment retrouvés dans l’air ambiant de la région. Le nombre total de composés retrouvés en ville et en zone agricole est, lui, quasiment identique avec 38 éléments contre 36 pour le site rural. Les types de composés retrouvés sur chaque site diffèrent plus nettement avec une utilisation des herbicides majoritaire en zone rurale, tandis que les insecticides/acaricides sont plus récurrents en ville. La diversité des usages de chaque milieu explique en partie ce constat.



Liste des composés détectés sur chaque site de mesure

Les zones agricoles connaissent les teneurs les plus élevées, mais le cœur de la métropole connaît également de nombreux relevés liés à des activités non agricoles et dont les niveaux ne sont pas négligeables. Dans l’ensemble, les concentrations mesurées en zone urbaine et à dans le sud de l’Essonne restent malgré tout inférieures ou égales à 0,2 ng/m³* pour respectivement 56 % et 61 % des prélèvements. La différence est plus remarquable sur les valeurs supérieures à 1 ng/m³ : elles

* Nanogramme par mètre cube

sont détectées presque deux fois plus souvent en zone rurale qu'en zone urbaine (14 % contre 8 %).

Les pesticides sont utilisés tout au long de l'année, mais le printemps marque un pic du nombre de pesticides retrouvés dans l'air francilien. Les périodes maximales d'utilisation coïncident avec les besoins de la végétation. 65 % des substances trouvées sont détectées au printemps, dont 35 % (17 composés sur 49) uniquement durant cette saison. Cette saisonnalité est plus manifeste sur le site agricole, tandis que l'hiver marque un net ralentissement des activités sur les deux sites.

Une baisse des composés entre les deux campagnes

Airparif avait mené une première campagne en 2006 permettant des comparaisons avec les résultats de cette nouvelle étude sur la période du printemps. Par rapport au nombre de composés retrouvés, l'écart s'est réduit entre les deux sites de mesure en l'espace de 8 ans : en zone agricole, une baisse d'un quart des pesticides observés a pu être constatée (passant de 29 à 21 entre 2006 et 2014), alors qu'en zone urbaine ce nombre est resté identique (19 composés).

En revanche, une baisse moyenne des teneurs est visible sur les deux sites, oscillant entre 70 % sur le site rural et de 75 % sur le site urbain. Cette baisse atteint même 95 % pour les composés dont la teneur était la plus élevée. Un seul composé connaît une hausse de sa concentration maximale : le Metolachlore. Cette hausse peut être imputable à l'arrêt de plusieurs autres herbicides depuis 2006, qui ont renforcé son utilisation.

Enfin, 15 composés interdits en tant que phytosanitaires sont toujours détectés en 2014. Le nombre de détections de ces substances interdites varie entre les deux sites : 52 détections sur le site urbain contre 14 en zone rurale. Ce plus grand nombre de composés interdits retrouvés sur le site parisien peut trouver une explication dans la plus grande diversité d'usages faite en ville qu'à la campagne. Le stockage de certains produits peut aussi jouer, certains particuliers les gardant à domicile longtemps après leur interdiction.

Quelle évolution réglementaire ?

Les pesticides sont présents dans l'air toute l'année, aussi bien en zone urbaine qu'en zone agricole, or il n'existe toujours pas de réglementation dans l'air pour ces produits, ni de dispositif de surveillance. Dans le cadre du nouveau Plan National Santé-Environnement 2015-2019. L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a été saisie sur ce sujet. Par ailleurs, les récentes recommandations de la Cour des Comptes préconisent de confier cette surveillance aux Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) comme Airparif, qui travaillent sur ces questions depuis de nombreuses années.



Pour en savoir plus